



SOCIÉTÉ  
VERVIÉTOISE  
D'ARCHÉOLOGIE  
ET D'HISTOIRE

---

**BULLETIN TRIMESTRIEL**

Juillet-Septembre 2020

**Programme des conférences** qui auront lieu à 14 h 30 à la  
Salle de l'Harmonie, rue de l'Harmonie 49 à Verviers.

Veillez noter le **changement de salle** suite aux restrictions actuelles  
au Musée des Beaux-Arts. **Réservation obligatoire** par courriel  
SVAH.Contact@gmail.com ou par téléphone au 0470/05.01.31  
(100 places maximum).

Le samedi 26 septembre 2020 : Paul BERTHOLET, *Ce n'était pas une  
légende ! Le cœur de Pierre David, premier bourgmestre de Ver-  
viers était bien dans la fontaine de la place du Marché.*

L'urne contenant le cœur de Pierre David, son masque mortuaire  
et quelques objets et souvenirs rappelant sa carrière sont exposés  
actuellement au Musée des Beaux-Arts et seront visibles jusqu'au  
29 novembre 2020.

Les conférences suivantes seront annoncées ultérieurement dès que  
les conférenciers auront confirmé leur disponibilité. Il est possible  
que ces conférences soient aussi délocalisées.



### **Bibliothèque**

La bibliothèque est accessible aux membres en règle de cotisation  
ce 26 septembre exceptionnellement de **13 à 14 heures**. Elle se  
situe au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM), rue  
de la Chapelle 30 à Verviers (entrée par la première porte à droite  
du porche).

### **Cotisations**

Pour l'année civile 2020 leur montant reste fixé à :  
– 25 euros pour les membres résidant en Belgique ;  
– 30 euros en cas d'envoi du bulletin annuel en Belgique ;  
– 35 euros pour ceux des autres pays européens.

Compte de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :  
IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB

## « Publicité, Sauvegarde du Peuple » (2)



### L'INSCRIPTION *PUBLICITÉ*, *SAUVEGARDE DU PEUPLE* SUR L'HÔTEL DE VILLE DE POLLEUR

Après avoir été pillée par les troupes françaises qui réquisitionnaient tout ce dont elles avaient besoin – ce qui a provoqué à Verviers, en quelques mois, la mort de plus de 1500 personnes faute de denrées alimentaires –, la principauté de Liège est réunie à la France le 1<sup>er</sup> octobre 1795. Les lois françaises sont progressivement appliquées dans les neuf

départements réunis (très *grosso modo*, la Belgique actuelle).

Ce n'est qu'en juillet 1796 que sont créées les Communes de Polleur et de La Reid par démembrement de celle de Theux<sup>11</sup>. Mais au contraire de Theux, elles n'ont fatalement pas d'hôtel de ville. Le Conseil municipal, puis communal, de Polleur se réunira pendant plus de vingt ans dans la maison du maire, Jean Simon Urban, puis Joseph Antoine Simonis, qui tous deux habitaient au village de Fays<sup>12</sup>. Vers 1819, le rez-de-chaussée de la maison,

<sup>11</sup> En fait, on crée la Municipalité du Canton de Spa qui se réunit pour la première fois le 22 messidor an IV (10 juillet 1796). Elle est composée de l'agent ou de l'adjoint de chacune des communes qui en font partie. Comme on a nommé un agent et un adjoint pour la vice-cure de La Reid et pour celle de Polleur, ces vice-cures deviennent des communes... Elles protesteront en vain pour ne constituer qu'une seule Commune avec Theux, comme dans le passé. A.C.T., registre de délibérations de la Municipalité du Canton.

aujourd'hui disparue, accolée à la tour de l'église, qui abritait l'école et servait d'habitation au marguillier (prêtre instituteur), va être aménagé en local communal. Ce n'est qu'en 1852 qu'une véritable Maison communale, avec école et logement pour l'instituteur, sera édifiée là où nous la voyons encore aujourd'hui<sup>13</sup>.

Alors apparaît à son fronton l'inscription « Publicité, Sauvegarde du Peuple », donc vingt-deux ans après celle de Verviers et soixante-trois ans après la révolution franchimontoise de 1789. Cette inscription veut manifestement rappeler le Congrès de Polleur car dans le cercle central on lit « Les Droits de l'Homme », expression qui fait allusion à la *Déclaration des Droits de l'Homme* présentée à cette assemblée par l'avocat Laurent-François Dethier, dans la séance du 16 septembre 1789,



Jean-Louis Cornesse

et immédiatement votée sans discussion. Cette *Déclaration* imite celle des Français, mais elle est parfois différente, plus démocratique sur certains points<sup>14</sup>, et ajoute des nuances adaptées à la situation politique du Pays de Franchimont. Alex. Doms en a fait une étude très approfondie en 2005<sup>15</sup>.

Qui était donc bourgmestre au moment de la construction de la

<sup>12</sup> À La Reid, le Conseil se réunit longtemps chez le maire (Hauregard, Bonne Compagnie, Antoine, Hayemal) puis chez le bourgmestre (Pirnay, Damseaux), mais aussi, au début, aux presbytères de Becco ou de La Reid.

<sup>13</sup> François PASQUASY, *Si Polleur m'était conté...*, Olne, 1970, pp. 37, 40 et 41.

<sup>14</sup> Par exemple : *Toute souveraineté (proprement dite) réside essentiellement dans le peuple*, alors que la française écrit : *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation*. Au texte français *La loi est l'expression de la volonté générale*, Dethier ajoute *qui ne doit jamais s'écarter des règles éternelles de la vérité et de la justice*. Alex. DOMS, *Les déclarations des droits de l'homme et du citoyen au Congrès de Polleur*, dans *BSVAH*, vol. 73, 2005, pp. 64 et 71.

<sup>15</sup> Alex. DOMS, *Les déclarations...*, pp. 33-96.

Maison communale de Polleur ? Jean-Louis Cornesse (Polleur 1801-1865), petit-fils du Jean-Gilles ci-dessus dans la prairie duquel se tint en 1789 la première séance du Congrès de Polleur. Il fut le premier bourgmestre de Polleur sous la Belgique indépendante, comme Pierre David le fut à Verviers. Élu le 31 octobre 1830, il le restera jusqu'à sa mort le 16 juillet 1865<sup>16</sup>.

Pour faire bonne mesure, la devise belge est également ajoutée : « L'Union fait la Force », mais en caractères plus petits. Elle avait été prononcée par Surlet de Chockier, nommé provisoirement régent du royaume, lors de sa prestation de serment le 25 février 1831. Elle n'appela pas à l'union des Flamands

et des Wallons, mais à celle des catholiques et des libéraux : c'est l'Unionisme qui perdurera jusqu'en 1848.

**L'INSCRIPTION *PUBLICITÉ*,  
*SAUVEGARDE DU PEUPLE*, SUR  
L'HÔTEL DE VILLE DE VERVIERS**

Bien que le magnifique hôtel de ville de Verviers ait été achevé en 1780, ce n'est qu'en 1830 qu'y sera peinte la devise « Publicité, Sauvegarde du Peuple ». Si l'on sait que, suite à l'indépendance de la Belgique, c'est le premier bourgmestre verviétois Pierre David<sup>17</sup> qui en aura l'initiative, on connaît moins les circonstances dans lesquelles cette décision a été prise, et encore moins les motivations de l'intéressé.

<sup>16</sup> Son cousin germain, Jean-Pierre Cornesse (Polleur 1806-1885), lui aussi petit-fils de Jean-Gilles Cornesse et de Catherine Fréon, succédera à Jean-Louis comme bourgmestre de 1865 à 1880. Eugène Cornesse (Polleur 1852-Liège 1918), arrière-arrière-petit-fils de Jean-Gilles Cornesse et de Catherine Fréon, succède à son grand-oncle Jean-Pierre Cornesse comme bourgmestre de 1880 à 1893 ; il devient député permanent en 1894 puis greffier provincial jusqu'en 1914. Pierre COSTE, *Cornesse*, pp. 55-63, 73-75 et 77-78. Rappelons que, si les premiers bourgmestres de la Belgique indépendante furent élus au suffrage censitaire, à partir de la loi communale de 1836, c'est le roi qui nommait les bourgmestres, lesquels n'étaient pas nécessairement des élus du Conseil communal mais devaient être électeur dans la Commune. Depuis 2006, en Région wallonne, le bourgmestre est élu partiellement par la population (c'est celui qui a le plus de voix, mais dans la liste qui a le plus d'élus pour autant que celle-ci appartienne à la majorité du Conseil suite à un accord politique) ; sa nomination doit être ratifiée par le Gouvernement wallon.

<sup>17</sup> Sur la vie de Pierre David et son activité politique, voir Maurice THUNUS, *Sur les pas de la famille David*, Verviers, 1995, pp. 32-71.

Dans le *Journal de Verviers* du 29 octobre 1830, Pierre David publie un projet daté de la veille et ainsi rédigé :

*PROJET*

*Le bourgmestre de la ville de Verviers,*

*Considérant, que les mandataires d'un peuple libre, doivent être jaloux de faire connaître à leurs concitoyens la manière dont ils traitent leurs intérêts ;*

*Que cette publicité est utile sous tous les gouvernements, et à plus forte raison dans une république, qui est la forme la plus heureuse et à laquelle nous avons le bonheur d'être arrivés ;*

*Qu'elle est utile encore, sous plusieurs rapports, principalement pour former des administrateurs, des bons citoyens, à vivifier l'esprit public ;*

*Arrête en principe :*

*Les séances de la nouvelle régence seront publiques.*

*Les électeurs payant cinquante florins, y seront admis, par quart à chaque séance à tour de rôle.*

*Il sera formé quatre rôles, et des cartes d'entrée seront distribuées à chacun des électeurs avec le numéro de son rôle.*

*Le journal annoncera par avance le jour de la séance.*



*Buste de Pierre David sur la fontaine qui porte son nom (1878)*

*Le bourgmestre aura la faculté quand il le jugera nécessaire de faire déclarer la séance en comité secret.*

*Le bourgmestre et échevins prendront les mesures de police nécessaires pour maintenir l'ordre.*

*Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de la régence lors de son installation.*

*La commission de sûreté avant sa séparation sera priée de donner son avis.*

*Verviers, le 28 octobre 1830.*

*P. David*

Consultée à ce sujet, la *Commission de sûreté publique*, dont Pierre David était le président, avait donné cet avis : *La publicité*

*étant l'essence de tout gouvernement libre, elle en [sic] est un corollaire des élections populaires et le projet de M. David mérite de se trouver en tête des actes de notre Administration*<sup>18</sup>.

La Régence adopta ce projet et, peu après, on fit peindre au fronton de l'hôtel de ville la devise : *Publicité, sauvegarde du peuple*. Verviers avait donné l'exemple ; en 1831, malgré l'opposition de la section centrale, écrit Jean Fohal<sup>19</sup>, le *Congrès National* vota la publicité des séances des conseils communaux.

Si le sens de la formule pouvait être interprété de différentes façons au temps du maire parisien Bailly, à Verviers, la signification est très claire : il s'agit de rendre publiques les séances du Conseil communal où se prennent les décisions qui concernent au plus près les citoyens.

Le principe est démocratique mais son application n'est réservée qu'à un bien petit nombre

de citoyens : seuls pouvaient y assister, et par quart seulement – vu l'exiguïté des locaux, il aurait d'ailleurs été impossible d'en accueillir davantage –, les électeurs payant annuellement une contribution foncière de 50 florins des Pays-Bas. C'était une somme considérable pour l'époque que seuls déboursaient les propriétaires importants. Selon le principe qui persistera jusqu'au suffrage plural en 1893, il paraissait normal que ceux dont l'argent servait à financer les Communes, la Province et l'État aient seuls le droit d'élire leurs représentants : ils décidaient à quelles fins les contributions seraient utilisées. Le principe subsistera partiellement jusqu'au suffrage dit « universel » de 1919 – la plupart des femmes en restèrent exclues jusqu'en 1920 pour les communales, jusqu'en 1948 pour les législatives et provinciales – puisque les propriétaires avaient une voix supplémentaire, ainsi

<sup>18</sup> Jean FOHAL (†), *Les Événements de 1830 à Verviers et dans les environs*, Verviers, 1930, p. 38. Jean Fohal, ingénieur, est décédé le 19 novembre 1930 à l'âge de 30 ans. En 1928, il avait publié avec Joseph Meunier : *Inscriptions et blasons de La Reid et de Polleur*. Au cours de sa maladie, en cas d'issue fatale, Fohal avait demandé à Meunier de se charger de la publication de son dernier travail, ce qui fut réalisé. Celui-ci, paru aussi chez Leens, peut-être à compte d'auteur, semble avoir été tiré à peu d'exemplaires car on le trouve et cite rarement.

<sup>19</sup> *Ibidem*.

que les chefs de famille et certaines professions (enseignants, avocats, médecins...).

La loi communale du 30 mars 1836 va cependant régler cette publicité (article 71). Il n'y est pas précisé qui pouvait assister aux séances du Conseil, ce qui permet de supposer que tous les habitants y étaient admis, d'autant plus que l'article 69 précise qu'*Il ne pourra être refusé à aucun des habitants de la commune [...] communication, sans déplacement, des délibérations du conseil communal* (sauf, si le Conseil l'exige, celles prises à huis clos, pendant un temps déterminé).

Mais la publicité des séances n'était obligatoire que lorsque les délibérations avaient pour objets : les budgets (sauf les

traitements) et les comptes ; toute dépense qui ne peut être couverte par les revenus de l'année ou le solde en caisse ; la création d'établissements d'utilité publique ; l'ouverture des emprunts ; les aliénations, échanges, baux emphytéotiques, hypothèques, partages de biens indivis ; la démolition des édifices publics. Elle était interdite (huis clos) pour tout ce qui concernait les personnes (présentations, nominations, traitements, suspensions, révocations, poursuites...). Elle était facultative pour le reste des matières ; le Conseil pouvait l'autoriser, au cas par cas, moyennant un vote positif aux deux tiers des voix qui n'était valable que pour le jour de la séance où il avait été émis.

(à suivre)

Paul BERTHOLET

## Un livre susceptible de vous intéresser

Justine REMACLE, La mémoire de la Seconde Guerre Mondiale à Malmedy de 1945 à nos jours, Trois-Ponts, Winandyprint, 2020, 227 p., 25€

Justine Remacle avait fait à notre Société le plaisir de venir y présenter le 28 avril 2018 son mémoire de fin d'études,

réalisé pour l'obtention du grade de Master en Histoire à l'Université de Liège en 2017, mémoire réalisé sous la direction de Christoph Brül. C'est ce mémoire qui est aujourd'hui édité.

L'auteure commence par rappeler ce qu'a été la seconde guerre mondiale à Malmedy en partant, ce qui est logique, de la première



guerre mondiale qui a vu Malmedy, par le traité de Versailles, être transférée de l'Allemagne à la Belgique ; elle rappelle à la fois la consultation populaire (si on peut parler d'une consultation populaire quand la seule possibilité de s'opposer à la décision était de s'inscrire sur une liste, nominative, à l'hôtel de ville, en signalant sa désapprobation à l'annexion à la Belgique !) qui a ratifié la décision reprise dans le traité de Versailles et le gouvernement Baltia, gouvernement de transition désigné par l'État belge pour intégrer au mieux Malmedy et les autres cantons à leur nouveau pays. Elle rappelle en quelques pages ce qu'a été la seconde guerre mondiale à Malmedy, l'invasion allemande, l'annexion au Troisième Reich, la vie quotidienne dans la localité, le massacre de Baugez et les bombardements de la ville (par les Américains) en décembre 1944.

À la sortie de la guerre, la ville était à reconstruire, les dégâts matériels ayant été très importants lors des bombardements de décembre 1944. Mais, pour une région qui a été ballottée de pays à pays depuis la guerre 14-18, la question de la répression pénale

de la collaboration, de l'épuration civique et du traitement des enrôlés à la Wehrmacht était essentielle ; c'était une condition d'un retour à la « normale » pour la localité. Dans cette partie de son travail, l'auteure explique entre autres la question cruciale et combien difficile de la nationalité des habitants de Malmedy, comme pour ceux d'Eupen ou, plus largement, l'ensemble des cantons de l'Est. Elle explique aussi ce qu'a été la vie des 230 réfractaires à l'enrôlement dans le Kreis (Cercle) de Malmedy ; ceux-ci ont trouvé refuge en Belgique occupée, en France ou dans leur propre région, soutenus par leur entourage. Elle rappelle que les habitants des cantons annexés à l'Allemagne se sont vus conférer, après un certain temps, la pleine nationalité allemande avec toutes les obligations concomitantes, entre autres celle de faire le service militaire ; cette situation « administrative » explique combien il était difficile pour les habitants de se montrer réfractaires à l'engagement au sein de l'armée allemande.

Elle aborde ensuite la mémoire matérielle de la seconde guerre mondiale à Malmedy en

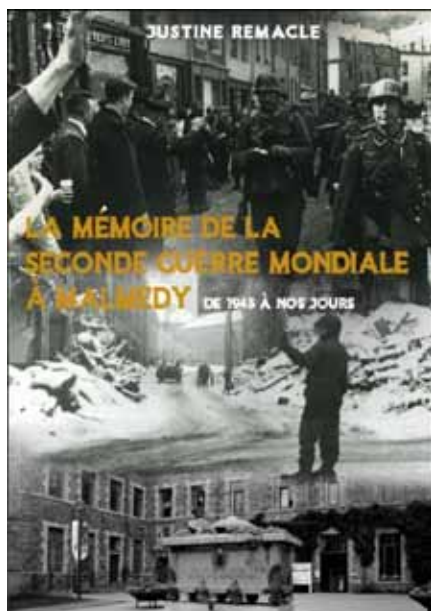
choisissant un angle double, les monuments commémoratifs et les hommages aux personnes. Elle analyse les monuments commémoratifs dans le centre-ville de Malmedy et dans les villages autour de la ville et présente également ceux qui sont des hommages à l'armée américaine, le monument de l'avenue de Norvège et le monument de Baugez, lieu du massacre dont a été victime l'armée américaine, 84 de ses soldats y perdant la vie.

Elle présente trois « martyrs » de la Seconde Guerre mondiale à Malmedy, personnalités locales qui ont été tuées pour avoir tenu tête au régime nazi. Ainsi Henri Bragard, poète wallon, très investi dans la vie folklorique de Malmedy, luttant sans cesse pour la défense de son identité wallonne. Arrêté par la Gestapo, il a été déporté au camp de concentration de Sachsenhausen-Oranienburg en Allemagne où il décèdera en 1944. Elle évoque ensuite Joseph Peters, prêtre verviétois qui a souhaité s'engager dans l'armée belge en 1914 – 1918 ; professant à Malmedy et dans sa région, il a fait montre d'importants sentiments pro belges, adoptant une série d'attitudes qui allaient à

l'encontre de ce que l'occupant allemand souhaitait ; il a combattu ainsi la germanisation de la jeunesse par la propagande nazie et a lutté contre l'enrôlement des jeunes gens dans la Wehrmacht. L'abbé Peters a été arrêté en 1942 et incarcéré à la prison de Berlin où il a été condamné à mort et exécuté le 1<sup>er</sup> juillet 1943. Justine Remacle termine cette partie en rappelant Joseph Werson, bourgmestre de Malmedy entre 1927 et 1940, homme politique socialiste qui n'a pas hésité à se dresser contre la propagande nazie progressivement diffusée dans les cantons de l'Est, spécialement à Malmedy. Ayant créé à Bruxelles, où il s'était enfui aux premiers jours de la guerre, un noyau de résistance avec quelques Malmédiens, il y est arrêté avant d'être conduit au camp de concentration de Sachsenhausen où il décèdera le 18 novembre 1940, après seulement 15 jours de détention. L'auteure montre par ces trois exemples la manière dont des hommages ont été rendus, au travers de la toponymie de la ville, par l'édification de monuments ou de plaques commémoratives ou par des cérémonies organisées leur honneur.

Elle analyse enfin la « mémoire officielle » de la seconde guerre mondiale Malmedy en se penchant sur les discours prononcés par les différents bourgmestres d'après-guerre dans leurs diverses thématiques, Joseph Klückers, Robert Denis, Jean-Paul Bastin et André Denis. Même si tous ces discours n'ont pas été conservés, l'étude de ce qu'elle a pu retrouver permet de voir l'évolution de la parole officielle, celle des autorités communales, entre 1944 et 2016 ; ce sont les enjeux du discours mémoriel qui apparaissent au travers des mots prononcés ; c'est le cheminement progressif de la mémoire depuis 1944 auquel il nous est permis d'avoir accès ; ce sont des enjeux difficiles vécus par la commune de Malmedy qui montent à la surface, comme le difficile hommage à la mémoire des enrôlés de force et des volontaires engagés dans la Wehrmacht, dans la volonté de reconnaître pleinement et entièrement, pour tous, leur statut de victime.

Dans cette ville à l'histoire mouvementée, ballottée entre la Prusse, l'Allemagne et la Belgique, dont les habitants ont dû subir les conséquences juridiques



et administratives de décisions prises à un tout autre niveau, on peut ainsi voir la manière dont des projets commémoratifs se sont mis en place afin de rendre hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale. On a pu voir aussi comment, depuis la fin de la guerre, l'idée que tout homme – enrôlé volontaire ou non – est une victime s'est peu à peu imposée au fil des discours et des positions assumées par les responsables politiques communaux.

« La mémoire de la seconde guerre mondiale Malmedy est une thématique encore difficilement abordable, longtemps source de tension et d'incompréhension ».

L'auteure montre que « c'est sans doute dans ce qui est passé sous silence, dans les zones d'ombre, que se trouve la clé de compréhension de l'histoire de Malmedy au cours de la guerre, ville allemande profondément wallonne, tiraillée par ses identités, ses devoirs et ses allégeances (...). Les

mémoires propres à chacun pourront cohabiter, dans une mémoire collective enfin apaisée, par la multiplication des travaux de recherche, discours et manifestations culturelles, relatant toujours plus fidèlement les faits passés ».

Jean-Marie SCHREUER †

## Encore un don pour la bibliothèque

Le confinement a été bénéfique à la bibliothèque.

Vous vous souvenez sans doute de Jacques Hellemans, bibliothécaire à l'Université libre de Bruxelles et spécialiste de l'histoire du livre et de l'édition qui avait fait une conférence à notre tribune le 23 juin 2012 à propos des éditions Marabout au Québec. Contraint et forcé depuis chez lui, ce qui est rare pour ce globe-trotter toujours entre deux avions ou deux réserves de bibliothèques d'Europe, d'Asie ou du Nouveau Monde, il a eu l'occasion de trier sa collection de livres des éditions Marabout lorsqu'elles étaient encore verviétoises et imprimées par ce précurseur des *pocket books* en français qu'était André Gérard. Lors de ce tri, il s'est avéré qu'il y a un nombre incalculable de versions

différentes d'un même livre qui, à première vue, semblent identiques.

Ce qui était vraiment en double tient, quand même, en une douzaine de cartons a bananes ce qui n'est pas peu et dans le tas, il y a des raretés comme des exemplaires de la collection « La tour de Londres ». Monsieur Hellemans a proposé de déposer cette collection de doubles à la bibliothèque de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. Néanmoins ces ouvrages n'y sont pas encore stockés, faute de place. Ils y arriveront dès que des locaux plus vastes seront investis.

Nous remercions le donateur pour ce geste qui permet à ces livres de réintégrer bientôt leur lieu de naissance : Verviers.

Guy DE GROULART

216 pages  
plus loin

VIENT  
DE  
PARAÎTRE !



Louis-Marie Vassen,  
simplement curieux et passionné !



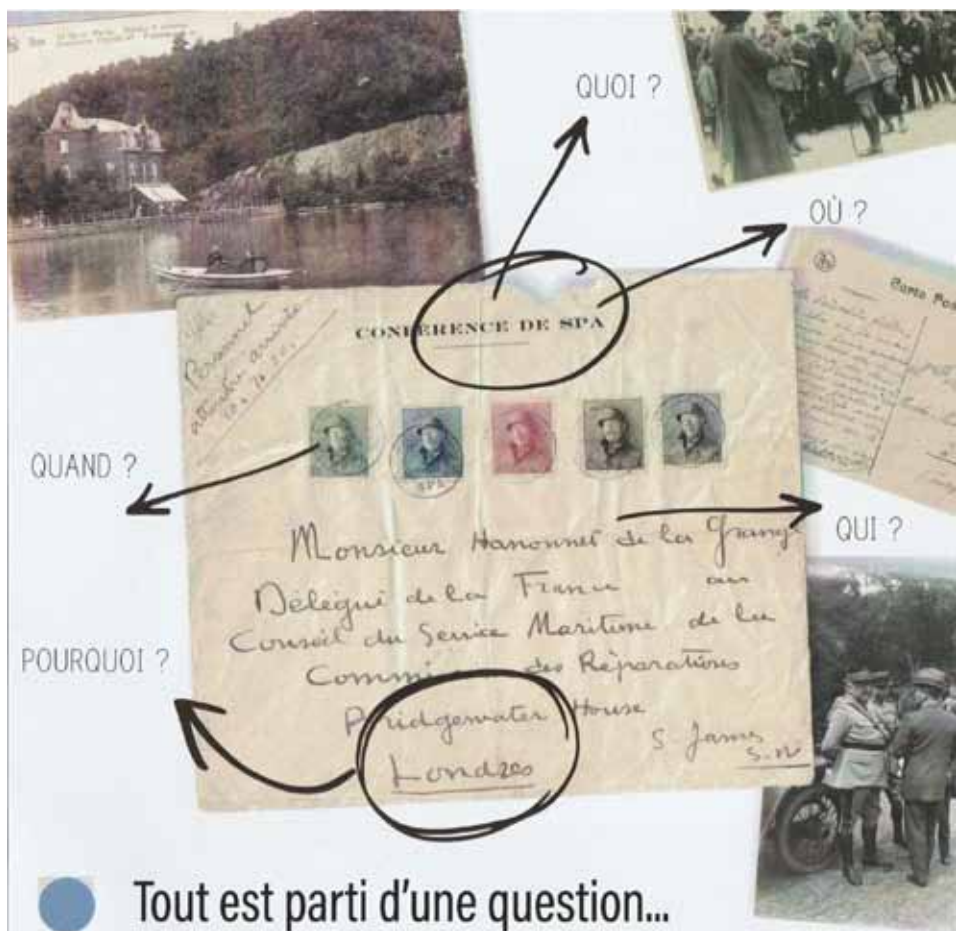
Je suis heureux de vous présenter le résultat de plusieurs années de recherches, de collecte de documents et d'écriture...

Suivez-moi sur la piste d'un événement incroyable qui s'est déroulé à SPA entre le 5 et le 16 juillet 1920 et qui a laissé tant de traces,

il y a juste **100 ans** cette année !

**RÉSERVEZ VOTRE LIVRE :**

- Par GSM : 0494/25.92.91 (laissez un message ou envoyez un SMS avec vos coordonnées complètes et N°GSM)
- Par mail : [cds1920@yahoo.com](mailto:cds1920@yahoo.com)
- Prix : 35,00 €



## Tout est parti d'une question...

[...] un jour, une question vint m'exploser au visage : « **Mais, que signifie cette oblitération ?** ».

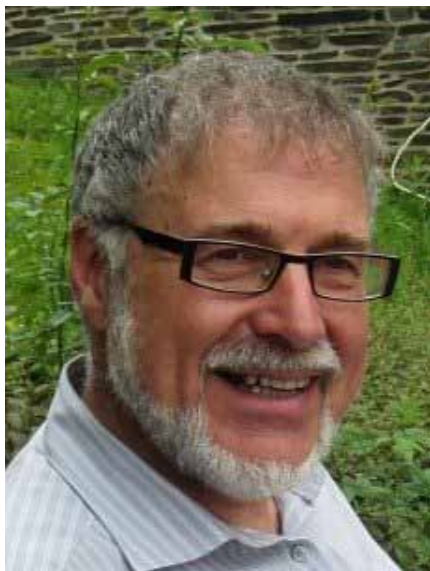
Quel est donc cet événement si exceptionnel qu'on lui attribua une oblitération temporaire spéciale ?

Que s'est-il passé à Spa, à quelques kilomètres de chez moi, pendant l'été 1920 ?

Mais de quel événement parle-t-on ? : De la Conférence Diplomatique de Spa regroupant du 5 au 16 juillet 1920 autour d'une table de négociation, les Alliés, victorieux de la première guerre mondiale, et les Allemands, bourreaux de l'Europe et du monde, réduits à peau de chagrin.

L'idée me vint alors, peu à peu, de raconter cette histoire à partir de documents philatéliques, commentés par les articles de journaux d'époque, témoins historiques s'il en est ! Je voulais raconter la petite histoire, les anecdotes, le quotidien de la multitude de personnes qui se sont croisées à Spa en juillet 1920 : badauds, curieux, travailleurs, hommes politiques, députés, ministres et représentants des nombreuses nations étrangères, venues à Spa pour assister et travailler aux discussions de la Conférence mais aussi ceux qui se sont déplacés pour faire valoir leurs droits, venir chercher un protectorat, ...

## In memoriam Jean-Marie Schreuer



C'est avec émotion et tristesse que la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire a appris le décès de son secrétaire-rapporteur, Jean-Marie Schreuer.

Jean-Marie était un homme chaleureux et dynamique. Il avait rejoint la commission

administrative en 2017. Dès son arrivée, il assura ses fonctions avec dévouement et sérieux, mettant son expérience au service de la SVAH.

Malgré de graves soucis de santé, il était toujours disponible et prêt à consacrer du temps et de l'énergie à notre société. Preuve en est, il y a quelques semaines encore, il rédigeait des comptes-rendus d'ouvrages récemment parus pour notre trimestriel, tout en recherchant de futurs conférenciers.

Nous nous souviendrons d'un homme bon, passionné et généreux, mais aussi et surtout d'un ami. La commission administrative de la SVAH adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Jean-Marie.

Joël BAUM

*Ont participé à ce bulletin :*

Albert Stassen

Joël Baum

Paul Bertholet

Jean-Marie Schreuer

*Pour contacter la société :*

SVAH.Contact@gmail.com

*ou par courrier :*

rue F. Spineux 9

4130 Esneux

*Réalisation :*

Guy de Groulart

*Sites internet :*

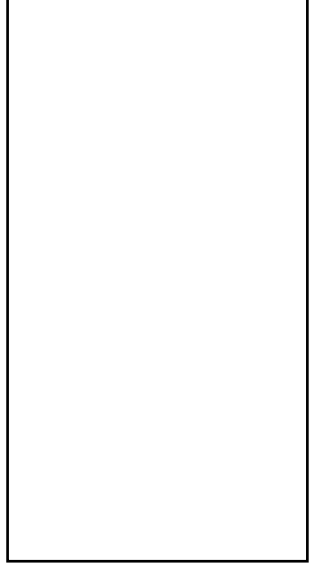
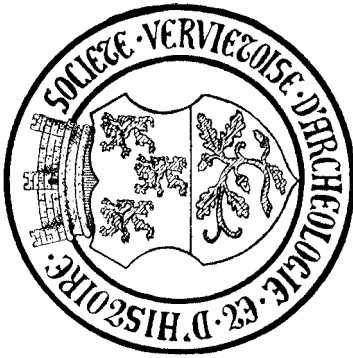
[www.svah.be](http://www.svah.be)

[www.facebook.com/svah1](https://www.facebook.com/svah1)

bpost

PB-PP | B-92161  
BELGIE(N) - BELGIQUE

P912313



**SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE  
D'ARCHÉOLOGIE ET  
D'HISTOIRE**

Éditeur responsable : Guy de Groulart  
Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux

BULLETTIN TRIMESTRIEL  
Juillet-Septembre 2020